

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES

S.S.A

Surveillant Sauveteur Aquatique — anciennement BNSSA

DOSSIER D'INSCRIPTION

Session Drôme (26) · Ardèche (07)

Nouvelle réglementation : l'arrêté du 29 juillet 2026 (JO du 1er août 2026) transforme le BNSSA en certificat de compétences de Surveillant Sauveteur Aquatique (SSA). Entrée en vigueur le **1er octobre 2026**. EPSSA adapte ses formations en conséquence — les titulaires du BNSSA restent reconnus par équivalence.

Déjà titulaire du BNSSA ? Une **Formation Continue d'Adaptation (FCA)** de 4h (2h e-learning) suffit pour l'équivalence SSA (PSE2 à jour requis). Tarif : **70 €** — couplable avec la FC PSE2 le même jour (voir section 5).

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Organisme	EPSSA — Enseignement des Premiers Secours et du Sauvetage Aquatique
Responsable et coordinateur de formation	M. Mikaël BERNE — 06 51 79 53 84
E-mail	epssaformation@gmail.com
Site internet	www.epssa.fr
Calendrier des sessions	Calendrier des formations EPSSA

Virement bancaire	Lien du RIB — Mentionner : NOM · Prénom · Lieu et date de la formation
Prise en charge OPCO / employeur	Devis et convention disponibles sur demande. Facture + attestation de présence en fin de formation.
Financement	Formation remboursable via nos partenaires uniquement (hors CPF et Pass'Région). Contactez-nous pour connaître les modalités de prise en charge.

2 CONDITIONS D'INSCRIPTION

Âge minimum : 17 ans révolus au plus tard le jour de l'examen. *Les candidats mineurs doivent fournir une autorisation parentale pour participer à la formation (voir section 6).*

Prérequis aquatique	Réaliser, au premier jour du stage, le test des prérequis en natation (bassin de 25 ou 50 m), à réussir en moins de 2 min 45 , validé par un maître-nageur sauveteur — détail ci-dessous.
Prérequis secourisme	Être titulaire du certificat de compétences d'équipier secouriste PSE2 (ou équivalent), à jour de formation continue — nouvelle condition d'entrée fixée par la réforme 2026, ou en cours d'obtention via un parcours combiné avec EPSSA.
Certificat médical	Certificat médical en cours de validité, conforme à l'article A. 322-10 du code du sport (modèle fourni en fin de dossier).

Détail du test de prérequis natation — à réaliser le 1er jour de stage

Parcours continu, dans l'ordre, en **moins de 2 min 45** :

1. Plongeon du bord + **15 m d'apnée** minimum en immersion complète
2. **50 m** de nage crawl en surface
3. **25 m** en nage dorsale — **moins obligatoirement hors de l'eau**

*Encadré et chronométré par un MNS à jour de ses obligations — tenue : maillot de bain (+ bonnet le cas échéant), sans accessoire. **Attestation valable 1 an** — à présenter obligatoirement lors de l'inscription.*

3 TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Formule	Tarif	Inclus / détails
Formation SSA — Initiale seule	450 €	RCP obligatoire comprise (30 €) — PSE1 et PSE2 non inclus
Formation SSA + PSE1 + PSE2 avec EPSSA	350 €	Tarif combiné si le PSE1 et le PSE2 sont suivis chez EPSSA (au lieu de 450 €)
Formation Continue d'Adaptation (FCA) — titulaires BNSSA (pendant la formation) sur 4h	70 €	Réservé aux titulaires du BNSSA + PSE2 à jour — à réaliser entre le 1er oct. 2026 et le 30 sept. 2029 — équivalence valable jusqu'au 31/12 de l'année N+1 — possibilité de coupler avec la FC PSE2 le même jour
Recyclage SSA chaque année	Voir dates FC PSE2	Possibilité de coupler avec la FC PSE2 le même jour

Dossiers traités par ordre d'arrivée et de paiement. Inscription définitive uniquement après réception du dossier complet ET du règlement.

4 PIÈCES À FOURNIR

Le dossier ne sera traité qu'après réception de l'ensemble des documents ci-dessous.

	Document requis	Joint
☐	Photocopie de la carte d'identité recto-verso	Tous candidats
☐	Attestation de réussite au test de prérequis natation (voir détail p.2), datant de moins d'1 an	Formation initiale — obligatoire
☐	Certificat médical type SSA (modèle en fin de dossier), daté de moins de 3 mois, tamponné et signé par le médecin, conforme à l'art. A.322-10 du code du sport	Tous candidats
☐	Demande d'inscription à l'examen SSA (formulaire fourni) ou ‘Inscription en ligne’	Tous candidats
☐	Diplôme PSE2 ou attestation de recyclage annuel PSE2 en cours de validité	Formation initiale — obligatoire
☐	Copie du diplôme BNSSA / SSA en cours de validité	Recyclage quinquennal uniquement
☐	Autorisation parentale (section 6)	Candidats mineurs uniquement

⚠ Le PSE2 (ou son recyclage annuel en cours de validité) est obligatoire pour le dépôt du dossier d'examen — nouvelle condition d'entrée SSA 2026.

À remplir uniquement si vous n'avez pas fait l'inscription en ligne sur le site : [Inscription en ligne](#)

ÉTAT CIVIL

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Lieu de naissance :

☐ Sexe : F ☐ M ☐ Âge : _____

COORDONNÉES

Adresse complète :

Code postal :

Ville :

E-mail :

Téléphone :

SITUATION

Diplômes scolaires et universitaires :

Diplômes et brevets sportifs :

Situation professionnelle :

Situation de famille :

SECOURISME (SI DÉJÀ TITULAIRE)

☐ Je suis titulaire du PSE2 ou équivalent (AFCPSAM / CFAPSE / Prompt Secours)

Organisme de délivrance :

Date d'obtention :

☐ Titulaire d'une PAE de formateur aux Premiers Secours : Oui ☐ Non

Dernière FC en secourisme le :

Avec :

Joignez impérativement les copies de vos diplômes et attestations de formation.

CHOIX DE LA SESSION & TYPE D'INSCRIPTION

☐ Session de St-Paul-Trois-Châteaux ☐ Session de St-Vallier ☐ Session de Tain-l'Hermitage

☐ Session de Valence ☐ Session d'Annonay ☐ Session d'Aubenas

☐ Formation initiale seul ☐ Formation SSA + PSE1 + PSE2 ☐ FCA seule (70 €)

☐ Virement bancaire effectué le : ____ / ____ / ____

Fait à : _____ **Signature du stagiaire :** _____

Le : ____ / ____ / ____

6 AUTORISATION PARENTALE

⚠ À compléter uniquement si le candidat est mineur (moins de 18 ans).

Je soussigné(e),

Nom et prénom du représentant légal : _____

☐ Agissant en qualité de : père ☐ mère ☐ tuteur légal

autorise _____ à s'inscrire et à participer à la session de formation SSA organisée par le Centre de Formation EPSSA.

Session se déroulant à :

Fait à : _____ **Signature obligatoire du représentant légal :** _____

Le : ____ / ____ / ____

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES DE SURVEILLANT SAUVETEUR AQUATIQUE

SSA (anciennement BNSSA)

CERTIFICAT MÉDICAL — Modèle officiel

À faire remplir par un médecin — datant de moins de 3 mois avant le début de la formation — conforme à l'article A.322-10 du code du sport

Je soussigné, Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour :

Nom :

Prénom :

Et avoir constaté que cette personne ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier :

- ☐ Une aptitude normale à l'effort.
- ☐ Une faculté d'élocution normale.
- ☐ Une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres.
- ☐ Une acuité visuelle conforme aux critères définis ci-dessous.

CRITÈRES D'ACUITÉ VISUELLE RÉGLEMENTAIRES

Sans correction	Acuité de 4/10 pour la somme des deux yeux mesurés séparément : au moins 3/10 + 1/10, ou 2/10 + 2/10. Cas particulier (œil amblyope) : critère exigé 4/10 + (< 1/10).
Avec correction	Soit 10/10 pour un œil (quel que soit l'autre corrigé). Soit 13/10 pour la somme des deux yeux (avec un œil corrigé au moins à 8/10). Cas particulier (œil amblyope) : critère exigé 10/10 pour l'autre œil corrigé.

Fait à :

Signature et cachet obligatoires du médecin :

Le : ____ / ____ / ____

**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**MINISTÈRE
DES SPORTS, DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

Liberté · Égalité · Fraternité

**ATTESTATION DE RÉUSSITE AUX TESTS PRÉREQUIS
POUR LA FORMATION INITIALE « SURVEILLANCE SAUVETAGE AQUATIQUE »**

La présente attestation est établie par :

Nom et prénom du MNS :

N° carte professionnelle :

— — — — —

Le maître-nageur sauveteur mentionné ci-dessus certifie sur son honneur avoir évalué le candidat :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Lieu de naissance : (.....)

et que ce dernier a complété le parcours suivant :

– **Étape 1** : plongeon du bord du bassin suivi de 15 mètres d'apnée minimum, en immersion complète. La distance d'apnée comprend la distance réalisée suite au plongeon. Cette distance est arrêtée à la reprise d'air du candidat et si besoin, doit être suivie d'une nage libre pour atteindre la distance de 25 mètres.

– **Étape 2** : 50 mètres de nage crawl en surface.

– **Étape 3** : 25 mètres en nage dorsale. Pour ce temps, les deux mains du candidat doivent être strictement hors de l'eau (poignets au-dessus de la surface de l'eau).

Le candidat a réalisé un temps total de : min sec (cf. conditions d'évaluation au verso).

La présente attestation, **valable un an à compter de ce jour**, est remise en main propre à l'intéressé.

Fait à

Le / /

Signature du MNS et le cas échéant, identification de l'établissement employeur du MNS.

Toute fausse déclaration entraînera systématiquement des poursuites judiciaires par les autorités administratives.
La présente attestation ne peut être modifiée et doit rester conforme à la circulaire relative aux modalités d'évaluation et de certification pour la formation initiale de surveillant sauveteur aquatique.

Page 1/2

MODULE 1 — THÉORIE & RÉGLEMENTATION

Thème	Contenu pédagogique
Rôle et mission du surveillant sauveteur aquatique	Formation et prérogatives du SSA, prérequis pour les formations spécifiques eaux intérieures et littoral
Responsabilité du sauveteur	Sources du droit, responsabilité civile et pénale, protection du sauveteur, responsabilité des communes et des employeurs, obligations professionnelles
Organisation des secours	Les services de secours en France, les processus internes d'intervention en cas d'accident
Réglementation de l'accueil des différents publics	Accès payants et non payants, accueil de collectifs de mineurs, associations et clubs, natation scolaire, animations aquatiques
Rendre compte au travers d'un acte administratif	Les actes administratifs, la rédaction d'un rapport d'accident, le suivi d'une main courante
Hierarchie et organisation du milieu professionnel	Posture de surveillant, communication avec les usagers, les collègues et la hiérarchie, déontologie et secret professionnel
Analyse des risques de la zone de baignade	Hygiène et sécurité, risques liés à l'environnement, l'apnée et ses dangers, grands principes de la noyade (statistiques, typologie, 4 stades)
Actions de prévention	Mise en œuvre de moyens de prévention directs et indirects, conduite d'actions de prévention
Organisation de la sécurité	Poste de secours et infirmerie, organisation de la surveillance, rôle de la norme AFNOR, maintien d'une surveillance constante
Gestion du public	Conduite d'actions de prévention, gestion d'un conflit

MODULE 2 — TECHNIQUES AQUATIQUES & SAUVETAGE

Thème	Contenu pédagogique
Techniques de surveillance et de mise en alerte	Analyser les comportements et détecter les signes avant-coureurs de noyade, mettre en œuvre un processus d'intervention et une procédure d'évacuation
Prise en charge d'une victime dans l'eau	Recherche d'une victime suivie d'une ou plusieurs apnées, procédure de prise en charge d'une victime dans l'eau
Techniques de sauvetage sans matériel	Entrées dans l'eau selon le milieu, la nage d'approche, les prises de dégagement, les techniques de remorquage
Techniques de sauvetage avec matériel	Remorquage avec bouée tube
Techniques de sortie d'une victime de l'eau	La sortie sécurisée par les échelles, le dégagement d'urgence, l'extraction d'une personne traumatisée

TSA — Test de Sauvetage Aquatique : l'épreuve phare de la formation

1. Parcours de sauvetage — < 2 min 30 : plongeon + apnées, nage crawl, approche, plongée « canard », recherche et remontée du mannequin, remorquage jusqu'au bord.

2. 300 m nage libre avec palmes — < 4 min 30

Les 2 épreuves, réalisées successivement (10 min de récupération minimum entre elles), doivent toutes deux être validées pour obtenir le TSA. Tentatives possibles pendant la durée de la formation.

Durée totale : environ 35 heures en présentiel selon le référentiel officiel SSA, réductible de 7 heures avec des modules e-learning encadrés. Sessions de 6 à 18 stagiaires (2 formateurs de 6 à 12, 3 formateurs de 13 à 18). → Dates précises : [Calendrier des formations EPSSA](#)

CONTACT & ENVOI DU DOSSIER

M. Mikaël BERNE — Responsable de formation

06 51 79 53 84

✉ epssaformation@gmail.com

www.epssa.fr

[Calendrier des formations](#)

NOS FORMATIONS

» [Formation PSE1](#)

» [Formation PSE2](#)

» [Calendrier 2026-2027](#)

Drôme · Ardèche · Isère